



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 janvier 2026
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2785 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a décidé de proroger jusqu'au 31 janvier 2026 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) défini dans la résolution [2476 \(2019\)](#) portant création du Bureau. Il couvre les principaux faits survenus depuis le précédent rapport, en date du 14 octobre 2025.

II. Politique et bonne gouvernance

Évolution de la situation politique

2. Les autorités nationales ont pris des mesures pour faire avancer la transition politique avec l'adoption d'un décret électoral le 1^{er} décembre, suivi de la publication du calendrier électoral le 23 décembre. Ce calendrier prévoit l'investiture d'un Président et d'un corps législatifs élus au début de l'année 2027, soit un an plus tard que la date limite fixée par les accords de gouvernance de mars 2024. Les acteurs nationaux restent divisés au sujet de l'architecture de gouvernance transitoire qui doit conduire le pays aux élections.

3. L'autorité de l'État ne cessant de s'éroder à cause de la violence des gangs, les acteurs nationaux ont exprimé leur inquiétude quant à la possibilité d'organiser les élections dans les conditions de sécurité actuelles, qui mettent en péril ce processus. Sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, le BINUH a mené des activités de sensibilisation auprès des acteurs politiques et de la société civile afin de promouvoir les consultations interhaïtiennes, de réduire les tensions politiques et de maintenir l'attention sur la sécurité et les préparatifs électoraux.

4. À l'approche de l'échéance du 7 février 2026, date prévue pour la fin du mandat du Conseil présidentiel de transition, les acteurs nationaux ont avancé plusieurs propositions de nouveaux accords de gouvernance transitoire afin de garantir la continuité institutionnelle jusqu'à la mise en place d'un gouvernement élu. Le 4 novembre, plusieurs groupes initialement représentés au sein du Conseil, dont Fanmi Lavalas, Organisation du peuple en lutte et Rassemblement pour une entente nationale, ont condamné l'absence de progrès sur les priorités de la transition (sécurité, réformes constitutionnelles et élections) et demandé la mise en place de nouveaux accords de gouvernance au-delà de l'échéance convenue. Le 12 novembre,



une coalition de plus de 200 partis politiques, dont Les engagés pour le développement, Pitit Dessalines, Ansanm Nou Fò, Konvansyon Inite Demokratik, Plateforme Haïtien pour Haïti et Plateforme Politique Palmis, a publié un plan prévoyant la mise en place d'un double exécutif composé d'un Président de la transition et d'un Premier Ministre, la tenue d'élections fin 2026 et le rétablissement des institutions démocratiques au plus tard le 7 février 2027. Le 13 novembre, un autre groupe d'organisations politiques, dont Lajenès Kisa w Vle, a proposé de remplacer le Conseil par un seul Président de la transition à la tête d'un gouvernement technocratique chargé de conduire le pays vers des élections d'ici à mai 2026.

5. Le Conseil présidentiel de transition a tenu des discussions avec les partis politiques et la société civile afin de définir les conditions nécessaires à la tenue d'élections et les modalités de gouvernance au-delà du 7 février 2026. Le 18 novembre, lors de la commémoration du 222^e anniversaire de la bataille de Vertières, bataille décisive de la Révolution haïtienne, le coordonnateur du Conseil, Laurent Saint-Cyr, a appelé à l'action collective pour surmonter la crise, mis en garde contre les divisions persistantes qui prolongeraient l'instabilité et souligné qu'il fallait donner la priorité à la sécurité, au dialogue politique, aux élections et à la stabilité.

6. Face aux appels constants à un accord de gouvernance fondé sur le consensus au-delà du 7 février 2026, le 19 novembre, le Congrès patriotique pour le sauvetage national a recommandé le lancement de consultations interhaïtiennes facilitées par un mécanisme national et bénéficiant d'un soutien international, afin de forger un nouveau consensus sur les conditions de sécurité et de gouvernance nécessaires à la tenue d'élections. De même, le 23 novembre, plusieurs partis politiques, dont Secteur démocratique et populaire, Inite et Fusion des sociaux-démocrates haïtiens, ont demandé la tenue d'un dialogue interhaïtien facilité par des personnalités religieuses, universitaires et de la société civile haïtiennes, avec l'appui de partenaires régionaux et internationaux. Le 25 novembre, le Bureau de suivi de l'accord de Montana a incité les parties prenantes à rejeter ce qu'il a décrit comme une ingérence étrangère et à convenir d'une nouvelle voie de transition vers la sécurité et la justice sociale.

7. Le 26 novembre, alors que des divergences internes ont été signalées concernant l'apparente incapacité du cabinet ministériel à résoudre les problèmes socioéconomiques et de sécurité du pays, le coordonnateur du Conseil présidentiel de transition a envoyé une lettre aux membres du Conseil, les exhortant à maintenir la cohésion, à encourager le dialogue, à promouvoir l'unité nationale et à assumer leur responsabilité collective en vue d'accélérer les préparatifs des élections.

8. Les autorités nationales ont poursuivi leur action aux niveaux régional et international pour faire avancer la transition et mobiliser l'appui international en matière de sécurité. Du 8 au 12 octobre, M. Saint-Cyr s'est rendu au Japon pour discuter de la transition et du rétablissement de la gouvernance démocratique. Le 4 novembre, à Doha, il a étudié avec le Gouvernement du Qatar les possibilités de renforcer la coopération, notamment l'appui au déploiement de la Force de répression des gangs. Des hauts fonctionnaires haïtiens ont également participé à une réunion de haut niveau sur Haïti organisée par l'Organisation des États américains le 12 novembre à Washington. Le 2 décembre, lors d'une visite officielle en Haïti, le Secrétaire général de l'Organisation des États américains, Albert R. Ramdin, a rencontré des représentants des autorités nationales pour examiner les problèmes politiques et de sécurité et souligné la nécessité d'adopter des accords de gouvernance inclusifs et efficaces pour conclure la transition.

9. Le BINUH a poursuivi ses bons offices et ses efforts de facilitation à l'appui des initiatives menées par les Haïtiens pour faire avancer et conclure la transition. Au cours de la période considérée, la mission a élargi son champ d'action en dialoguant

avec plus de 60 partis politiques, organisations de la société civile, groupes de femmes et de jeunes, organisations d'inspiration religieuse et associations de la diaspora, offrant ainsi aux parties prenantes une occasion d'examiner les problèmes qui se posent concernant la sécurité, la gouvernance et les élections. Lors de ses rencontres avec le Premier Ministre, Alix Didier Fils-Aimé, et M. Saint-Cyr, dont les consultations du 30 octobre et du 25 novembre, le Représentant spécial a souligné qu'il était impératif de renforcer les institutions de sécurité nationales, avec le soutien de la Force de répression des gangs, de promouvoir la coopération interinstitutionnelle et de consolider le consensus national sur la voie à suivre.

Évolution de la situation électorale

10. Le 9 octobre, le Conseil présidentiel de transition a suspendu le processus de révision constitutionnelle, invoquant l'absence des conditions politiques et de sécurité requises pour achever l'exercice sans affecter le calendrier électoral. Il a également demandé au Conseil électoral provisoire d'organiser des élections conformément à la Constitution de 1987. À la suite de l'investiture du nouveau Président du Conseil électoral provisoire le 13 octobre, ce Conseil a été chargé, par un décret exécutif, de rédiger un nouveau décret électoral. Le 1^{er} décembre, après avoir consulté les partis politiques et la société civile, le Conseil des ministres a adopté le décret, qui introduit des modifications concernant l'inscription obligatoire sur les listes électorales, le vote de la diaspora et la transmission électronique des résultats, sujets sur lesquels le Conseil électoral travaille depuis 2021 afin de réduire la durée du processus de dépouillement. En vertu des critères d'éligibilité des électeurs et des candidats, les personnes visées par des sanctions imposées par le Conseil de sécurité ne peuvent participer aux élections, et les listes de partis doivent inclure au moins 30 % de candidates, le Gouvernement proposant des incitations financières pour les listes qui comprennent au moins 50 % de femmes.

11. Selon le calendrier électoral publié le 23 décembre par le Conseil électoral provisoire, le premier tour des élections présidentielles et législatives aura lieu le 30 août 2026, le second tour et les élections locales étant prévus pour le 6 décembre 2026. Une campagne d'inscription sur les listes électorales de 90 jours est prévue entre avril et juin 2026, sous réserve de l'amélioration de la sécurité. Bien que le Gouvernement ait annoncé une contribution supplémentaire de 29,9 millions de dollars au panier de fonds géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des fonds supplémentaires devront être obtenus pour couvrir l'ensemble du cycle. Le budget électoral a été revu pour tenir compte des modifications introduites par le décret électoral, notamment la création de bureaux départementaux de recensement des suffrages. Parallèlement, le 1^{er} novembre, le Gouvernement a lancé un programme de 20 millions de dollars visant à renforcer les partis politiques, qui comprend le financement de campagnes et la formation de plus de 1 000 représentants.

12. Les préparatifs sont en cours pour les activités préélectorales et la campagne, notamment la finalisation des listes électorales, avec l'assistance technique et logistique de l'ONU. Le BINUH facilite la coordination entre les organismes des Nations Unies [PNUD, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)] afin de rationaliser l'appui technique fourni par l'ONU en matière électorale et de proposer une assistance et des conseils techniques aux autorités nationales. Tout au long de l'année 2025, dans le cadre du projet d'appui au processus électoral en Haïti, l'ONU a apporté une aide au Conseil électoral provisoire dans les domaines de la logistique, des opérations, de l'éducation des électeurs et de l'instruction civique, de la participation des femmes et de la communication. Le projet a également permis d'acquérir le logiciel utilisé par le

Conseil pour l'inscription des électeurs et la mise à jour des listes électorales, et de fournir un appui logistique et opérationnel important, notamment l'acquisition de moyens aériens et de véhicules blindés, afin de permettre l'évaluation des centres de vote dans tout le pays et d'améliorer la mobilité du Conseil dans les zones à haut risque.

III. Sécurité, état de droit et droits humains

Violence armée

13. En 2025, l'expansion des gangs au-delà de la région métropolitaine de Port-au-Prince (département de l'Ouest) a continué d'affaiblir l'autorité de l'État et de perturber les axes humanitaires et commerciaux. Des gangs ont attaqué des communautés à Arcahaie, dans le département de l'Ouest, ainsi qu'à Mirebalais et Lascahobas, dans le département du Centre, et dans plusieurs localités de l'Artibonite, détruisant des biens agricoles et portant de nouveaux coups à l'économie locale. Face à cette situation, la Police nationale d'Haïti, soutenue par les Forces armées d'Haïti et, dans certains cas, par la Force de répression des gangs, a intensifié les opérations de lutte contre les gangs dans l'agglomération de Port-au-Prince et dans certaines parties de l'Artibonite, ce qui a permis la réouverture de plusieurs routes importantes.

14. La violence armée s'est intensifiée dans les zones urbaines et périurbaines, les gangs déployant des armes de gros calibre et menant des assauts coordonnés sur plusieurs fronts. Entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre, le BINUH a enregistré 1 991 victimes d'homicides volontaires, dont 142 femmes, 12 filles et 44 garçons, soit une baisse de 6,2 % par rapport au trimestre précédent. Cependant, les homicides volontaires ont fortement augmenté en dehors de la capitale, notamment dans les départements de l'Artibonite et du Centre, où 1 916 homicides ont été enregistrés entre janvier et novembre 2025, contre 1 050 au cours de la même période en 2024. Dans l'ensemble, plus de 8 100 meurtres ont été recensés dans tout le pays entre janvier et novembre 2025, ce nombre étant probablement inférieur à la réalité en raison de l'accès limité aux zones contrôlées par les gangs.

15. La violence des gangs est restée généralisée. Les homicides volontaires visaient des personnes soupçonnées de coopérer avec la police ou de résister au contrôle des gangs, tandis que les violences sexuelles, principalement à l'égard des femmes et des filles, étaient utilisées comme tactique punitive : en effet, les signalements ont augmenté à la suite des opérations de police menées en novembre. Les gangs ont continué de se livrer à des enlèvements contre rançon, à l'extorsion et à la destruction de biens, ce qui a pour effet d'entraver l'accès aux services essentiels, notamment les soins de santé et l'éducation, et d'exacerber l'insécurité alimentaire et les difficultés économiques. Certaines informations font également état d'une augmentation de la traite des enfants, qui continuent d'être utilisés par les gangs dans des rôles multiples, y compris dans des attaques violentes.

16. Malgré une action policière vigoureuse, la violence s'est intensifiée dans plusieurs communes. Dans l'Artibonite, des gangs ont pris pour cible Verrettes, Liancourt et L'Estère entre le 16 et le 24 octobre, brûlant des maisons et des champs. D'autres attaques ont eu lieu à Marchand-Dessalines et Liancourt tout au long du mois de novembre. Les 28 et 29 novembre, les gangs ont tué au moins 12 habitants à Pont Sondé et détruit des dizaines de propriétés. Dans le département du Centre, les gangs ont ciblé des couloirs stratégiques, notamment à Mirebalais et à Lascahobas, où un policier a été tué le 14 novembre.

17. Les opérations de police menées entre octobre et novembre à Bel-Air, au Bas-Delmas, à Simon Pelé, à Croix-des-Bouquets et à Mirebalais, dans certains cas avec

l'appui d'une société militaire privée, ont fait au moins 199 morts, dont des membres de gangs et 12 enfants recrutés et utilisés par des gangs, et abouti à la saisie d'armes et de matériel. À la suite de certaines opérations, des gangs ont exercé des représailles : ils ont assassiné 22 habitants de Croix-des-Bouquets soupçonnés de collaborer avec la police et un religieux à Montrouis, et incendié l'Université Soleil d'Haïti lors d'affrontements à Pacot, Turgeau et Canapé-Vert, ainsi qu'une station-service à Arcahaie. La violence vigilantiste a également persisté, et au moins 100 personnes accusées d'appartenir à des gangs ou d'avoir commis des délits mineurs ont été tuées entre octobre et décembre. Selon les données recueillies par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), les frappes de drones effectuées par une société militaire privée entre le 1^{er} mars et le 30 décembre ont fait au moins 973 morts (934 membres de gangs et 39 résidents, dont 16 enfants) et 674 blessés (633 membres de gangs et 41 résidents, dont 18 enfants).

Faits nouveaux liés à la police

18. À la fin de l'année 2025, la Police nationale d'Haïti avait renforcé ses capacités institutionnelles en améliorant la planification stratégique, le recrutement, la formation et l'acquisition de moyens de transport. Au 30 novembre, les effectifs de la Police nationale d'Haïti étaient de 13 414 agents, dont 1 770 femmes (13,2 %). Entre septembre et novembre, 14 agents ont été tués, dont neuf dans l'exercice de leurs fonctions. Le 17 novembre, le recrutement a commencé pour la trente-sixième promotion, qui devrait compter entre 900 et 1 200 candidats, tandis que 876 recrues de la trente-cinquième promotion (dont 160 femmes, soit 18,3 %), ont poursuivi la formation de base entamée le 7 octobre. Ces exercices de recrutement visent à augmenter les effectifs de la police de 4 000 agents d'ici au premier trimestre 2027. Le BINUH a continué de demander des enquêtes sur les antécédents des candidats et de préconiser le respect des droits humains, une plus grande inclusion des femmes et des mesures de lutte contre l'érosion des effectifs.

19. La Police nationale d'Haïti a renforcé ses capacités opérationnelles en se dotant de matériel et d'infrastructures supplémentaires. Le parc automobile a été consolidé avec 10 véhicules blindés acquis par le Gouvernement et 30 donnés par un partenaire bilatéral. Au 31 décembre, le parc automobile comprenait 114 véhicules blindés opérationnels et 33 non opérationnels, tandis que 25 avaient été détruits et deux auraient été saisis par des gangs. Le 8 novembre, le Gouvernement a alloué sept des 17 véhicules blindés de transport de troupes aux Forces armées d'Haïti pour soutenir les opérations de lutte contre les gangs. En décembre, les travaux de réhabilitation menés dans le cadre du programme conjoint d'aide à la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti ont été achevés dans les commissariats de Jacmel, des Cayes et de Jérémie.

20. Le BINUH a aidé le haut commandement de la police à rédiger le plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti (2026-2030), à mener des consultations à ce sujet et à le faire adopter. Il s'agissait notamment de définir des objectifs, des critères de référence et des indicateurs de performance sur la base d'une évaluation des capacités de la police et des problèmes rencontrés. Ce processus a bénéficié de l'appui de trois forums de parties prenantes organisés en novembre et décembre avec le personnel de la police, les partenaires internationaux et la société civile. Le plan vise à promouvoir un développement institutionnel durable, avec un appui opérationnel et logistique supplémentaire fourni par la Force de répression des gangs et le Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti (BANUH).

21. Pour renforcer la sécurité frontalière et maritime, d'octobre à décembre, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a mené des activités de renforcement des capacités, notamment des formations pour les unités de contrôle des frontières, des cours d'autodéfense, des formations à l'utilisation des scanners pour

les agents des douanes, des formations aux techniques d'arraisonnement, de perquisition et de saisie, et des exercices opérationnels pour les garde-côtes. En parallèle, l'Organisation internationale pour les migrations a dispensé aux agents de la police des frontières une formation sur la gestion des scènes de crime liées à la violence de genre, la protection des migrants et des enfants, et la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. D'autres formations ont été organisées sur l'entretien des véhicules et des infrastructures solaires, et les agents de la police des frontières ont reçu du matériel informatique ainsi que des supports de formation physique.

22. Entre octobre et le 31 décembre, le BINUH et le HCDH ont recensé au moins 498 meurtres et 291 personnes blessées au cours d'opérations antigangs menées par les forces de l'ordre. Parmi les victimes, 81 % étaient des membres de gangs et 19 % des membres de la communauté. Les enfants représentaient près de 3 % des victimes. Le 29 décembre, des informations sur 48 cas d'exécutions extrajudiciaires ou tentatives d'exécutions extrajudiciaires présumées ont été communiquées à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti. En décembre, les 53 cas signalés au cours de la période précédente faisaient tous l'objet d'enquêtes de l'Inspection générale.

Justice, impunité et corruption

23. Le 6 octobre, lors d'une manifestation marquant l'ouverture de l'année judiciaire 2025-2026, le Président de la Cour de cassation a souhaité que l'on renforce la confiance du public dans les institutions judiciaires et réaffirmé la nécessité d'un système judiciaire indépendant et accessible. Le Premier Ministre a réaffirmé l'appui du Gouvernement à la réforme de la justice, essentielle à la stabilité nationale, tandis que les représentantes et représentants des institutions nationales ont souligné que la création de deux unités judiciaires spécialisées constituait une étape clé. Dans son rapport annuel publié le 3 octobre, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a décrit la détérioration du système judiciaire, marqué par la désorganisation, l'insécurité et le manque de moyens. Il a proposé un plan d'action axé sur la modernisation des infrastructures, les mécanismes visant à promouvoir l'intégrité et l'application du principe de responsabilité, et l'amélioration de la sécurité. Le 20 octobre, le Conseil a publié les résultats du processus de certification des magistrats : 73 des 112 candidatures examinées ont donné lieu à une certification, 12 ont été rejetées pour des motifs liés à l'intégrité ou aux compétences, et 27 ont été transmises à la commission technique de certification pour un examen plus approfondi.

24. Les progrès réalisés dans les affaires très médiatisées sont restés limités. Le 13 octobre, la Cour d'appel de Port-au-Prince a annulé l'ordonnance rendue le 25 janvier 2024 concernant l'affaire de l'assassinat de l'ancien Président Jovenel Moïse, dans laquelle 51 personnes avaient été inculpées, et chargé un nouveau magistrat de reprendre l'enquête. Le 22 octobre, le procureur a présenté un acte d'accusation définitif dans l'affaire Monferrier Dorval. Aucun progrès tangible n'a été enregistré dans les affaires concernant les massacres de Grande Ravine (2017), La Saline (2018) et Bel-Air (2019). Dans l'affaire Pont Sondé (2024), aucune mesure concrète n'a été prise malgré les mandats d'arrêt, et les personnes rescapées n'ont reçu aucun soutien. L'enquête sur le massacre de Wharf Jérémie (2024) a progressé : 70 témoins ont été entendus. Certains des auteurs présumés ont été identifiés, mais aucune arrestation n'a eu lieu, les mandats judiciaires étant encore en attente.

25. En ce qui concerne la lutte contre la corruption, le 22 octobre, deux anciens présidents du Sénat ont comparu devant la Cour d'appel de Port-au-Prince dans le cadre d'affaires présumées de détournement de fonds et de conflit d'intérêts au cours de leur mandat.

26. Le 17 novembre, le Collectif des magistrats debout d'Haïti a lancé une grève des procureurs de 18 juridictions, réclamant l'amélioration des conditions de travail et la parité salariale avec les juges.

27. Le 6 novembre, le BINUH a apporté son appui à une réunion du comité de suivi de la chaîne pénale, qui a rassemblé 30 fonctionnaires de justice, dont des procureurs, des juges, des agents pénitentiaires et des représentants du Ministère de la justice et de la sécurité publique et de la Police nationale d'Haïti. Les participants à la réunion ont recommandé la tenue d'audiences de mineurs et la création d'une commission pour la réinsertion des mineurs. Le 11 décembre à Port-au-Prince et les 16 et 17 décembre au Cap-Haïtien, le BINUH a animé des tables rondes publiques sur le rôle des jeunes dans la lutte contre l'impunité, au cours desquelles les participants ont demandé une plus grande participation des jeunes, la numérisation du système judiciaire et un appui accru aux organes de contrôle public. Le BINUH, le HCDH et l'ONUSD ont continué de soutenir la mise en place des deux unités judiciaires spécialisées créées par décret en avril 2025 pour traiter les affaires concernant des violations graves des droits humains ainsi que les affaires de corruption et de criminalité financière très médiatisées. À la fin du mois de novembre, 10 procureurs avaient été nommés, mais les juges n'avaient pas encore été sélectionnés et les modalités logistiques, notamment la recherche d'un bâtiment pour les unités judiciaires, restaient en suspens.

Système pénitentiaire

28. Au 10 décembre, les prisons haïtiennes restaient gravement surpeuplées, 7 447 personnes (dont 442 femmes, 253 garçons et 29 filles) se trouvant privées de liberté dans 13 établissements opérationnels. Le taux d'occupation moyen a atteint 306 %, certains établissements accueillant jusqu'à 800 fois leur capacité prévue et n'offrant que 0,34 m² d'espace de vie par détenu. En tout, 6 098 détenus, soit 82 % de la population carcérale, se trouvaient en détention provisoire prolongée en raison de retards persistants dans les procédures judiciaires. Les conditions de détention restaient désastreuses, caractérisées par les mauvaises conditions d'aération et d'assainissement et le manque d'accès à l'eau potable, à la nourriture et aux soins de santé. L'influence des gangs, les évasions massives passées, le manque chronique de financement et la corruption ont continué de nuire à la sécurité et à la gestion des prisons. Depuis la période précédente, 31 personnes, dont une femme, sont décédées en détention en raison de conditions déplorables.

29. Pour faire face aux risques sanitaires dans les centres de détention, le BINUH a facilité la conclusion d'un protocole de coopération entre le Ministère de la santé et le Ministère de la justice et de la sécurité publique afin de garantir une prestation de soins de santé conforme aux normes nationales et internationales. Puis, le 14 octobre, une organisation non gouvernementale internationale a lancé un projet de 36 mois visant à améliorer les conditions sanitaires dans les centres de détention et les communautés environnantes, en mettant l'accent sur la tuberculose, le VIH et le paludisme.

30. À la suite des activités de sensibilisation menées par le BINUH, à la fin du mois d'octobre, la Direction de l'administration pénitentiaire a mis en place un système d'approvisionnement en denrées alimentaires décentralisé afin de réduire les risques liés au transport et d'améliorer la nutrition des détenus. Le BINUH a également fourni 13 caméras numériques pour améliorer l'enregistrement des détenus et appuyer les efforts déployés pour reprendre ceux qui s'évaderaient, un problème récurrent depuis les évasions survenues en 2024 dans les prisons de Port-au-Prince et de Croix-des-Bouquets. Le BINUH a continué de promouvoir la création d'une équipe spéciale chargée de la réforme des prisons sous l'égide du Ministère de la justice et de la sécurité publique afin de coordonner les mesures visant à réduire la surpopulation, à

renforcer les capacités institutionnelles et à promouvoir les peines alternatives à l'emprisonnement.

31. En octobre et décembre, le BINUH et le HCDH ont visité les prisons du Cap-Haïtien, des Gonaïves, de Hinche et de Port-au-Prince afin d'évaluer le respect des normes relatives aux droits humains et de recenser les lacunes en matière de protection. Ces visites ont permis d'assurer un suivi et d'apporter une assistance à 88 enfants détenus. Au 30 décembre, cinq audiences avaient abouti à la libération de 16 enfants, qui ont été placés dans des familles d'accueil, tandis que d'autres affaires continuaient de faire l'objet d'une assistance apportée dans le cadre d'efforts plus larges visant à lutter contre les allongements excessifs de la durée de la détention provisoire et à renforcer les garanties pour les enfants privés de liberté.

Lutte contre la violence de proximité

32. Le BINUH a apporté une aide aux mécanismes de coordination nationaux et les parties prenantes ont mené des activités de prévention des conflits, de réinsertion et de dialogue communautaire. Le 6 novembre, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale pour les migrations, le PNUD, l'Organisation internationale du Travail et ONU-Femmes, le BINUH a facilité la tenue d'un forum national sur la mobilisation du secteur privé, dirigé par le Ministère du commerce et de l'industrie et la Chambre de commerce et d'industrie d'Haïti. Plus de 170 personnes y ont participé, dont des représentants des autorités nationales, des femmes, des acteurs du secteur privé et de la société civile et des partenaires internationaux. Lors de la discussion, il a été souligné qu'il fallait adopter une approche cohérente de la réduction de la violence et mettre l'accent sur l'esprit d'entreprise, le développement socioéconomique et la formation professionnelle.

33. Le dialogue de toutes les parties prenantes, y compris avec les acteurs religieux, a progressé grâce à la troisième réunion spéciale de l'Équipe spéciale interministérielle et interinstitutionnelle chargée du désarmement, du démantèlement, de la réinsertion et de la lutte contre la violence locale. Le 21 novembre, pour la première fois, l'Équipe spéciale a réuni 223 chefs religieux, dont 52 femmes, et les a invités à réfléchir à leur rôle dans la prévention des conflits et la réinsertion. Parallèlement, le sous-groupe de l'Équipe spéciale chargé de l'autonomisation des jeunes et du relèvement communautaire, composé des ministères concernés, de l'autorité de protection de l'enfance et d'entités des Nations Unies, a engagé le dialogue avec les organisations de la société civile concernant les possibilités d'initiatives de réinsertion sociale, telles que l'utilisation de centres d'accueil temporaires et de sites agricoles.

34. Depuis le 22 novembre, le BINUH fournit un appui technique aux autorités haïtiennes sur les modalités de conception de solutions viables destinées à aider les enfants associés aux gangs à les quitter en toute sécurité, à favoriser leur réinsertion socioéconomique, à leur fournir un soutien psychosocial et à les aider à se remettre des traumatismes ; il aide également les autorités à formuler un plan d'action national. Ces efforts sont venus compléter l'appui technique et financier fourni par l'UNICEF depuis janvier 2024, à la suite de la signature du protocole de transfert, qui a permis la réinsertion de 400 enfants qui avaient été associés à des gangs au cours des deux dernières années.

35. En ce qui concerne la gestion des armes et des munitions, fin novembre, le BINUH a codirigé un forum avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'ONUDC. Les participants au forum ont examiné les progrès accomplis et recensé les besoins techniques et en matière de coordination avec les parties nationales et

internationales, dont la Force de répression des gangs. Le BINUH a également appuyé la participation d'Haïti à la réunion sur la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu qui s'est tenue à la Trinité-et-Tobago les 11 et 12 novembre, et assisté à la réunion régionale sur la lutte contre les flux de trafic d'armes à feu vers Haïti, tenue au Panama les 24 et 25 novembre, au cours de laquelle la délégation haïtienne a abordé la question du régime d'embargo national et des sanctions prévues par la résolution [2653 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité.

Institutions nationales des droits humains et organisations de la société civile

36. Les efforts visant à renforcer le respect du principe de responsabilité et la transparence au sein des institutions publiques se sont poursuivis, notamment au moyen d'activités de renforcement des capacités en matière d'initiatives d'audit social. Le BINUH et le HCDH ont effectué des visites de suivi dans les départements du nord du pays afin d'évaluer la mise en œuvre, de repérer les lacunes et de fournir un appui ciblé. Ces initiatives ont permis à 161 organisations et communautés locales de huit départements de se doter des outils nécessaires pour réaliser des audits sociaux, renforcer le contrôle des services publics et améliorer la transparence de la gouvernance locale, en mettant l'accent sur les capacités en matière de données tenant compte des questions de genre. Les activités ont été mises en œuvre en coopération avec des partenaires nationaux, notamment l'Office de la protection du citoyen et des organisations locales de défense des droits humains.

37. Le soutien aux défenseurs et défenseuses des droits humains est resté un domaine d'action essentiel au cours de la période considérée. En novembre, le BINUH et le HCDH ont poursuivi leur programme de mentorat, lancé au début de l'année 2025, et aidé 23 organisations de la société civile à renforcer leurs capacités de promotion et de défense des droits humains. Grâce à ces activités, les organisations participantes se sont rapprochées des normes internationales de transparence et de respect du principe de responsabilité.

38. Le BINUH et le HCDH ont aussi poursuivi l'action menée pour renforcer l'application du principe de responsabilité au sein des institutions de sécurité en proposant aux officiers de la Police nationale d'Haïti un programme de formation sur les principes relatifs aux droits humains et l'utilisation de la force : 47 officiers de différentes unités ont participé à la session.

39. Dans le cadre de leurs échanges constants avec les jeunes, le BINUH et le HCDH ont continué de soutenir 38 organisations de jeunes dans huit communes en leur fournissant une aide technique et financière, afin de faciliter la mise en œuvre de diverses initiatives en matière de droits humains et de renforcement des communautés. Il s'agissait notamment de remettre en état et de nettoyer les espaces publics, de faciliter les sessions de dialogue entre les jeunes et la police afin de promouvoir des échanges constructifs, de diffuser des messages de paix et de tolérance au moyen de peintures murales et de former les jeunes femmes à la gestion communautaire et à l'entrepreneuriat. Au total, plus de 2 600 personnes, dont 1 301 femmes, ont bénéficié de ces activités.

40. En 2025, le BINUH et le HCDH ont mené une mission dans le département du Sud. À cette occasion, ils ont organisé des groupes de discussion avec plus de 40 personnes affectées par des litiges fonciers et recensé les effets que ceux-ci avaient sur les droits humains afin d'améliorer la gouvernance foncière fondée sur les droits. Les 27 et 28 octobre aux Gonaïves, le BINUH et le HCDH ont organisé un atelier réunissant 46 personnes (28 hommes et 18 femmes), dont des fonctionnaires judiciaires et des représentants des autorités locales et de la société civile, afin d'examiner les mécanismes endogènes de règlement des litiges fonciers et de renforcer la base de données pour les initiatives futures.

IV. La résolution 2793 (2025) du Conseil de sécurité

41. Comme suite à l'adoption de la résolution 2793 (2025) du Conseil de sécurité, le Secrétariat de l'ONU a lancé la planification des opérations dans tous les domaines pertinents en vue d'établir le BANUH et d'apporter un soutien logistique et opérationnel à la Force de répression des gangs dans les six mois suivant l'adoption de la résolution, c'est-à-dire avant le 31 mars 2026.

42. La mise en place de dispositifs de soutien pour un bureau d'appui des Nations Unies dans un environnement à haut risque et doté de faibles infrastructures est une tâche ardue, en particulier compte tenu des conditions de sécurité en Haïti. Il est donc prévu que le déploiement du BANUH se fasse en plusieurs phases, avec l'appui de moyens supplémentaires dans un premier temps. Le Département de l'appui opérationnel, en collaboration avec toutes les autres entités concernées, a initié toutes les mesures nécessaires à la mise en place du BANUH, notamment la sélection des lieux de déploiement et le lancement des procédures de recrutement et des activités d'approvisionnement. Les principes qui sous-tendent la chaîne d'approvisionnement mondiale dans les situations humanitaires complexes seront également appliqués à la chaîne d'approvisionnement du BANUH.

43. Une mission d'évaluation technique a été menée du 23 au 31 octobre 2025. Sous la direction du Département de l'appui opérationnel, une équipe d'experts techniques et des membres du Département de la sûreté et de la sécurité se sont rendus en Haïti et en République dominicaine. Cette équipe, complétée par des représentants du Département des opérations de paix et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, s'est également rendue à Washington afin de collaborer avec des interlocuteurs clés, notamment les départements concernés du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et l'Organisation des États américains. L'objectif était de valider le concept de soutien à la mission pour la mise en place du BANUH. Les participants à la mission ont rencontré des hauts responsables dans tous les lieux concernés afin de confirmer les besoins opérationnels de la Force de répression des gangs pour pouvoir garantir la fourniture d'un soutien logistique dans les délais impartis. La mission a également travaillé en étroite collaboration avec le BINUH afin de définir le calendrier de transition des services d'appui à la mission devant être fournis par le BANUH à partir du 1^{er} février 2026 au plus tard, conformément au mandat.

44. À la suite de la mission d'évaluation technique menée en octobre 2025, le Département de l'appui opérationnel a déployé une équipe composée d'experts techniques en République dominicaine et en Haïti du 24 novembre au 19 décembre 2025. L'équipe a cherché à conclure des accords pour la mise à disposition de terrains pour le BANUH et à établir des accords clés avec le pays hôte. Les autorités dominicaines et haïtiennes ont manifesté leur appui résolu et leur attachement à la création du BANUH.

45. Le Représentant spécial du Secrétaire général a continué de promouvoir un appui international coordonné afin de répondre aux besoins d'Haïti en matière de sécurité et de faciliter la transition politique. Il s'est rendu en République dominicaine le 31 octobre afin d'appuyer les préparatifs de la mise en place du BANUH. Le 9 décembre, il a participé à la conférence sur la constitution des forces de la Force de répression des gangs tenue à New York, lors de laquelle il a souligné le rôle complémentaire du BINUH dans les domaines d'activité prescrits, tels que la bonne gouvernance, le développement de la police, les droits humains, la justice, la lutte contre la violence de proximité, le désarmement, le démantèlement et la réinsertion, ainsi que les élections.

46. Le 2 décembre, le Groupe permanent de partenaires a nommé Jack Christofides Représentant spécial de la Force de répression des gangs en Haïti. En attendant l'arrivée de contingents supplémentaires et l'entrée en activité du BANUH, les premières livraisons de matériel, dont des moyens aériens pour le transport des troupes et les évacuations sanitaires, ainsi que des véhicules blindés, ont eu lieu en octobre et novembre. Ainsi, la Force de répression des gangs a pu envoyer des fournitures supplémentaires et renforcer les patrouilles à Liancourt, Pont Sondé et Petite-Rivière, ce qui a permis de rouvrir partiellement la route nationale 1 et de mener des opérations conjointes à Tabarre, Kenscoff et Croix-des-Bouquets, dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

47. Pour renforcer la coordination entre les partenaires, le BINUH a organisé deux réunions avec des membres du personnel de la Force de répression des gangs, le 30 octobre et le 4 décembre. Les discussions ont porté sur les moyens d'établir des mécanismes efficaces d'échange d'informations et de coordination des activités. Une directive générale est en cours d'élaboration et servira à guider la coopération entre les mandats complémentaires, notamment dans les domaines du maintien de l'ordre, des services pénitentiaires, des droits humains, de la lutte contre la violence de proximité, du trafic d'armes et de munitions et de la réinsertion. Une fois opérationnel, le BANUH rejoindra ce mécanisme de coordination afin de renforcer l'appui intégré.

48. Le HCDH a organisé une session de formation des formateurs à l'intention des instructeurs de la Force de répression des gangs sur les approches participatives en matière de droits humains et d'application de la loi, notamment sur la violence fondée sur le genre et la planification tenant compte des questions de genre. En décembre, 69 % du personnel de la Force avait suivi une formation sur les droits humains. Le HCDH a aussi organisé un atelier avec la Police nationale d'Haïti et la Force de répression des gangs afin d'élaborer une liste de vérification du respect des normes opérationnelles. De plus, deux tables rondes avec la société civile ont réuni 31 personnes, dont 16 femmes, en vue d'évaluer le respect des droits humains dans le cadre des opérations antigangs.

49. Entre octobre et décembre, le HCDH a surveillé 40 opérations menées par les forces de sécurité haïtiennes avec l'aide de la Force de répression des gangs. Les conclusions ont fait l'objet d'un examen conjoint avec les responsables de la Force, afin d'éclairer la planification des opérations et de renforcer les mesures de protection.

V. Les femmes et la paix et la sécurité

50. Entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre, le dispositif de surveillance, d'analyse et de signalement du BINUH a enregistré 449 faits de violence sexuelle concernant 466 victimes (430 femmes, 35 filles et 1 garçon). Les viols collectifs restaient les principales violations, représentant 74 % des faits signalés, et des cas d'esclavage sexuel, souvent liés à des enlèvements et à l'exploitation d'enfants par des membres de gangs, ont continué d'être signalés. Bien que 304 faits se soient produits avant la période couverte par le rapport, ils n'ont été révélés aux entités des Nations Unies que plus tard, ce qui souligne les obstacles qui subsistent au signalement des faits et à l'accès à l'aide.

51. Au cours de la même période, le sous-groupe chargé de la question de la violence de genre a enregistré 1 692 cas de violence fondée sur le genre signalés par les partenaires humanitaires, dont 70 % concernaient des viols ou des agressions sexuelles. Une analyse de 8 194 cas signalés entre janvier et novembre 2025 a permis de déterminer les facteurs à l'origine de ces actes, notamment la surpopulation dans

les sites d'accueil des personnes déplacées, la violence entre partenaires intimes, les abus sexuels sur enfants et les pratiques traditionnelles préjudiciables. L'accès à une aide centrée sur les personnes rescapées est resté limité, seulement 28 % des victimes de viol ayant pu accéder à des soins médicaux dans le délai critique de 72 heures.

52. En novembre, le BINUH et le HCDH ont renforcé les capacités de la Police nationale d'Haïti en matière d'enquête et de gestion des données relatives à la violence sexuelle et fondée sur le genre. Au Cap-Haïtien et aux Cayes, 58 enquêteurs et chefs d'unité (dont 24 femmes) issus de sept départements ont été formés aux enquêtes relatives aux violences sexuelles, en particulier celles impliquant des gangs. Parallèlement, le HCDH, en collaboration avec la Coordination nationale des affaires féminines et des questions de genre, a formé 58 agents (dont 25 femmes) à l'utilisation d'un outil numérique développé avec la Police nationale d'Haïti afin d'améliorer la fiabilité des données, la traçabilité des dossiers et le soutien intégré aux personnes rescapées. Entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre, 216 crimes de violence sexuelle et fondée sur le genre ont été signalés à la police, dont 71 % concernaient des crimes commis contre des enfants ; seulement deux cas de viol collectif et un cas d'enlèvement avec viol collectif commis par des individus armés ont été signalés, ce qui met en évidence la crainte des représailles et la stigmatisation.

53. La campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » s'est déroulée du 25 novembre au 10 décembre, avec la participation de l'ONU. Le Fonds des Nations Unies pour la population et ONU-Femmes ont appuyé le lancement de cette initiative menée par le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, parallèlement à une campagne nationale de sensibilisation sur les abus en ligne et la prévention de la violence de genre en amont des élections. Le BINUH et le HCDH ont réuni les quatre plateformes de lutte contre la violence de genre de Port-au-Prince afin d'examiner les enseignements tirés depuis mai 2025 et la réponse apportée par la police à cinq cas de harcèlement en ligne ayant conduit à des extorsions et à des viols. Le PNUD a lancé une campagne de sensibilisation sur le modèle de juridiction en matière de violence fondée sur le genre au Cap-Haïtien, qui, au 22 novembre, avait apporté un soutien multisectoriel à pas moins de 135 personnes rescapées.

54. Avec l'appui d'ONU-Femmes, le Conseil électoral provisoire a lancé une campagne nationale visant à promouvoir la participation pleine, égale et effective des femmes, qui a été l'occasion de former 130 représentantes originaires de neuf départements à surmonter les obstacles financiers et les problèmes de sécurité. Le BINUH a continué de promouvoir l'inclusion des femmes dans les processus politiques et, le 16 novembre, il a aidé Nègès Mawon à réunir 150 personnes pour dresser le bilan d'une décennie d'action en faveur de la participation des femmes et réaffirmer les engagements en faveur des droits des femmes. Du 12 au 14 décembre 2025, aux Cayes, ONU-Femmes a aidé le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes à organiser des consultations nationales (États généraux) sur la participation politique des femmes et la violence électorale. Dans la déclaration adoptée à l'issue de ces consultations, les participantes et participants ont réaffirmé le quota de 30 % fixé par la Constitution, présenté un plan d'action national (2025-2028) et défini un mécanisme de suivi multisectoriel visant à éliminer les obstacles structurels et à suivre la mise en œuvre.

VI. Exploitation et atteintes sexuelles

55. Du 1^{er} septembre au 30 novembre, le BINUH n'a enregistré aucune allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant son personnel ou celui de missions précédentes des Nations Unies. Le BINUH a aidé les victimes d'affaires antérieures

conformément aux protocoles établis et facilité le règlement de trois demandes de reconnaissance de paternité, notamment en organisant des réunions entre les victimes et les représentants des États Membres et en fournissant une assistance juridique, ce qui a abouti à des accords sur le versement d'une pension alimentaire.

56. En octobre 2025, le réseau interinstitutions de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a finalisé une évaluation interinstitutions des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui s'appuyait sur une analyse de données secondaires, des entretiens et 72 groupes de réflexion ayant réuni près de 1 060 personnes dans 25 communes, notamment des personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que des représentants de 45 entités de l'ONU, organisations non gouvernementales, organes gouvernementaux, autorités locales et autorités religieuses. L'évaluation a mis en évidence la nécessité de renforcer la collaboration avec l'État et les communautés, d'améliorer l'aide aux victimes et de veiller à ce que les programmes soient conçus de manière à prévenir les préjudices, en particulier à l'égard des groupes vulnérables.

VII. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables

Situation socioéconomique

57. En octobre, le Gouvernement a adopté le budget national pour 2025-2026, qui se chiffre à environ 2,62 milliards de dollars, soit une augmentation de 6,8 % par rapport à l'exercice précédent, les recettes intérieures couvrant 70,5 % des besoins de financement. Le budget repose sur l'hypothèse d'un retour à la croissance en 2026 après une septième année consécutive de croissance négative et une inflation atteignant 32 %. Le Fonds monétaire international a prolongé le programme de référence en Haïti jusqu'au 19 septembre 2026 ; il a noté les progrès accomplis dans les réformes fiscales et structurelles, mais a souligné la nécessité d'un financement extérieur sous forme de dons pour répondre aux besoins humanitaires, préserver la stabilité macroéconomique et maintenir l'endettement à un niveau soutenable.

58. Les recettes fiscales sont restées faibles, ne représentant que 4,3 % du produit intérieur brut. En ce qui concerne les dépenses, les dépenses courantes, dont les salaires, représentaient 61,8 % du budget national, et il était prévu que 53,3 % des investissements publics soient financés par des sources extérieures. La part des crédits alloués à la sécurité et aux élections est passée de 12,6 % en 2024-2025 à 16 % en 2025-2026. Cependant, dans les deux budgets, la majorité des crédits alloués à l'état de droit dans les domaines de la sécurité et du système judiciaire étaient consacrés à des dépenses ordinaires telles que les salaires et les frais de fonctionnement ; seulement 0,76 % des crédits en 2024-2025, et 1,2 % en 2025-2026, étaient destinés à des investissements tels que la rénovation des tribunaux et des prisons, les autres infrastructures et le matériel. En revanche, la sécurité alimentaire et l'accès aux services sociaux représentaient 40,1 % des investissements.

59. La répartition des investissements est restée très variable d'une région à une autre. Dans le budget révisé de 2024-2025, 84,8 % des fonds alloués dans le cadre du programme d'investissement public ont été affectés au niveau national, seulement 15,2 % étant répartis entre les différents départements : les départements de l'Ouest et du Nord ont reçu les parts les plus importantes, tandis que la plupart des autres départements ont reçu moins de 0,5 %. Bien que le budget pour 2025-2026 adopte une approche plus territorialisée, sa mise en œuvre effective reste difficile. Seulement 0,05 % des investissements publics étaient consacrés à l'avancement économique des femmes et des jeunes en 2024-2025. Dans ce contexte, l'ONU a continué de promouvoir l'élaboration du Plan de relance à moyen terme, en mettant l'accent sur

la mobilisation des ressources nationales, l'équité territoriale et la prise en compte des questions liées au genre et à la jeunesse dans la planification.

60. Les conditions socioéconomiques ont continué de se détériorer. Selon la Banque mondiale, la proportion de personnes vivant avec moins de 3 dollars par jour est passée de 42,2 % en 2021 à 48,7 % en 2025. L'emploi dans le secteur de l'habillement a fortement diminué, passant d'environ 15 000 travailleurs et travailleuses en 2021 à 2 000 ou 3 000 en 2025, tandis que les grèves dans les usines ont mis en évidence leur vulnérabilité, en particulier celle des jeunes femmes, qui représentent 70 % de la main-d'œuvre. Les tensions sociales ont été exacerbées par l'augmentation du nombre de rapatriés de force : selon les estimations, ils seraient entre 225 000 et 250 000, renvoyés principalement de la République dominicaine et des États-Unis d'Amérique.

Protection sociale et sécurité alimentaire

61. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle a continué de toucher 5,7 millions de personnes, dont 1,9 million se trouvaient dans une situation d'urgence, les ménages dirigés par des femmes et les enfants étant les plus touchés. L'ONU a appuyé l'aide alimentaire d'urgence, la résilience agricole et les services destinés aux femmes vulnérables, notamment dans le cadre du guichet Chocs alimentaires, doté d'un budget de 62,5 millions de dollars. À la suite de l'ouragan Melissa, l'ONU a aidé le Gouvernement à mener une évaluation rapide et soutenu les efforts visant à prévenir l'effondrement généralisé des moyens de subsistance. Avec l'appui de l'ONU, un cadre stratégique sur la sécurité climatique a été présenté en septembre pour servir de base au projet de politique nationale sur l'environnement, le climat, la paix et la sécurité, dévoilé lors de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Protection de l'enfance

62. L'accès aux services de protection de l'enfance restait insuffisant, en particulier dans les sites d'accueil des personnes déplacées, dont 33 % étaient dépourvus d'infrastructures de protection de base. En octobre 2025, le Gouvernement, avec le soutien de l'ONU, notamment l'UNICEF, a favorisé la réinsertion de 400 enfants dans le cadre du protocole national de transfert, mais le recrutement et l'utilisation d'enfants par des gangs et les conditions de détention difficiles persistaient. En 2025, l'ONU a fait progresser la mise en place d'une équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de l'information sur les violations graves commises à l'encontre des enfants, renforçant ainsi la coordination, la responsabilité et l'échange d'informations. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et l'UNICEF, avec le soutien du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, ont effectué une visite conjointe du 3 au 11 novembre afin de renforcer la coordination et de permettre à l'équipe spéciale de débiter ses activités.

VIII. Services sociaux de base et résilience des ménages

Besoins humanitaires et accès aux services de base

63. Les besoins humanitaires restaient considérables dans tout le pays. En octobre, l'ouragan Melissa a fait au moins 43 morts dans les départements du sud du pays ; il a également entraîné la destruction d'habitations et d'infrastructures critiques et la perte des moyens de subsistance, ce qui exacerbe les besoins humanitaires. Avant le passage de l'ouragan, le Fonds central pour les interventions d'urgence a débloqué 4 millions de dollars pour prépositionner des fournitures et fournir une aide pécuniaire, de manière à ce qu'une aide vitale puisse être apportée rapidement.

64. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a continué d'augmenter, atteignant un chiffre record de 1,4 million de personnes (12 % de la population) en septembre 2025, le double du chiffre enregistré en septembre 2024. Les femmes et les filles représentaient 54 % des personnes déplacées, et les enfants 53 %. L'accès limité à l'eau et les mauvaises conditions d'hygiène dans les sites d'accueil augmentaient les risques pour la santé. Les schémas de déplacement sont devenus de plus en plus pendulaires et circulaires à Port-au-Prince à mesure que les gangs prennent et reprennent le contrôle des quartiers, tandis que le nombre de sites d'accueil de personnes déplacées dans le pays est passé de 117 en 2024 à 238 en septembre 2025, signe de l'intensité croissante et de l'étendue géographique de la crise.

65. Au niveau national, seuls 10 % des établissements de santé disposant d'une capacité d'accueil en hospitalisation étaient pleinement opérationnels, la santé représentant 7,98 % du budget de 2024-2025. Le choléra est resté un problème majeur de santé publique après avoir atteint un pic entre avril et juin, avec 2 852 cas suspects signalés en 2025, dont 186 cas confirmés et 48 décès. L'effondrement des services obstétricaux et néonataux a mis en danger la vie des femmes et des nourrissons, en particulier dans les zones touchées par la violence. À Port-au-Prince, seuls 41 % des établissements disposant de lits sont restés pleinement opérationnels, en raison de l'insécurité, des infrastructures endommagées, des pénuries de médicaments et du départ d'environ 40 % du personnel médical. L'ONU a contribué à la réhabilitation d'hôpitaux et de centres de santé, à la fourniture de produits essentiels et de vaccins, à la formation d'agents de santé communautaires et à la création d'un centre logistique et d'approvisionnement à Jérémie, mais les risques sanitaires liés à l'eau et à l'assainissement continuaient d'augmenter en raison de l'effondrement des services, de la surpopulation des sites d'accueil et des pénuries chroniques d'eau.

66. Le secteur de l'éducation est resté sous pression, bien que la part qu'il représente dans le budget ait été relevée à 15,6 % en 2025-2026, le montant correspondant étant principalement absorbé par les salaires. Pendant l'année scolaire 2024-2025, plus de 1 600 écoles ont fermé leurs portes à cause de la violence et 25 ont été occupées par des groupes armés, touchant 243 000 élèves et 7 500 enseignants. Les occupations d'écoles, les déplacements et les menaces contre les enseignants ont continué de perturber l'apprentissage, les filles et les enfants handicapés étant particulièrement exposés au risque d'exclusion à long terme. Dans tout le pays, 1,5 million d'enfants n'étaient toujours pas scolarisés ou risquaient de décrocher à tout moment, ce qui les exposait davantage au recrutement, à l'exploitation, à la violence sexuelle et au préjudice intergénérationnel.

67. Les besoins humanitaires liés à la violence des gangs se sont propagés au-delà de Port-au-Prince, dans les départements du Centre et de l'Artibonite. Les ressources consacrées à l'aide humanitaire restent largement insuffisantes et l'accès humanitaire est de plus en plus difficile. Au 31 décembre, seulement 24,1 % des 908 millions de dollars nécessaires avaient été financés.

IX. Situation opérationnelle

68. La suspension des vols commerciaux internationaux à destination de l'aéroport international Toussaint Louverture de Port-au-Prince a été maintenue à la suite de l'interdiction de vol décrétée par la Federal Aviation Administration des États-Unis le 12 novembre 2024. Le Service aérien humanitaire des Nations Unies a affrété un deuxième hélicoptère de transport moyen pour desservir Haïti, ce qui, combiné à des accords régionaux de ravitaillement en carburant, a permis de renforcer la présence des Nations Unies dans la capitale, qui est passée de 133 à 265 membres du personnel

international. La présence du BINUH sur le terrain comprenait 40 de ses 64 membres du personnel international (services organiques et services d'appui), ainsi que 29 agents de sécurité internationaux et 57 membres du personnel recruté sur le plan national. Les entités des Nations Unies fournissant une aide humanitaire ont continué de fonctionner selon une approche centrée sur l'importance des programmes, le personnel international se consacrant exclusivement aux activités vitales.

69. L'accès humanitaire est de plus en plus fragmenté et imprévisible, du fait que les perturbations récurrentes des principaux corridors nationaux et les graves problèmes de sécurité continuent de limiter les déplacements prévisibles, le contrôle des programmes et les interventions rapides à grande échelle.

X. Observations

70. Les perspectives d'Haïti pour 2026 sont faites aussi bien de possibilités de progrès que de difficultés persistantes. Bien que des efforts soient déployés pour renforcer l'appui international en matière de sécurité, la violence s'est intensifiée et étendue géographiquement, exacerbant l'insécurité alimentaire et l'instabilité, alors que les accords de gouvernance transitoire arrivent à expiration et qu'il reste urgent de tenir les élections tant attendues.

71. Je salue la nouvelle dynamique visant à renforcer l'appui international en matière de sécurité apporté à Haïti. La mise en œuvre de la résolution [2793 \(2025\)](#) sera essentielle pour protéger la population de la violence des gangs et réduire sensiblement le contrôle exercé par ces derniers sur le territoire et les infrastructures critiques. En 2026, il sera indispensable d'améliorer concrètement les conditions de sécurité en vue de rétablir l'état de droit, de promouvoir les droits humains pour toutes et tous et de créer les conditions propices à la tenue d'élections crédibles afin de restaurer des institutions démocratiques longtemps inopérantes. Cependant, les mesures de sécurité ne suffiront pas à elles seules à résoudre les problèmes de gouvernance plus généraux qui ont déclenché la crise de violence des gangs. J'exhorte les autorités nationales à évaluer les investissements de la communauté internationale en renforçant les capacités institutionnelles et la fourniture de services, en particulier dans les communautés vulnérables, et à entreprendre le travail essentiel de renforcement et de consolidation des structures de sécurité et de gouvernance afin d'assurer une stabilité durable.

72. Le Conseil présidentiel de transition, créé en mars 2024, n'a pas été en mesure d'organiser les élections longtemps retardées qui devaient permettre de mener à bien la transition politique avant le 7 février 2026. Dans l'immédiat, il faut que les groupes d'acteurs nationaux trouvent un terrain d'entente sur les moyens de mettre un terme à la période de transition et d'accélérer les préparatifs des élections. J'exhorte les parties prenantes à collaborer de manière constructive, sans délai, afin de garantir la poursuite de la transition politique, de préserver la stabilité institutionnelle et de favoriser le respect du principe de responsabilité, tout en empêchant les gangs de défier l'autorité de l'État.

73. Pour garantir la crédibilité des élections, il faut progresser régulièrement dans la mise en œuvre du calendrier électoral, allouer et déboursier les ressources en temps opportun et assurer une coordination étroite entre les institutions nationales. L'ONU reste déterminée à fournir au Conseil électoral provisoire un appui technique et consultatif afin de l'aider à créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections crédibles, inclusives et participatives.

74. La violence des gangs touche des communautés dans tout le pays, avec des conséquences particulièrement dévastatrices pour les femmes, les enfants et les

jeunes, ce qui fragilise le tissu social du pays à long terme. Il reste essentiel que les autorités nationales mettent au point des interventions proactives visant spécifiquement à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les gangs et à encourager la libération des enfants, qui représenteraient 50 % des membres de gangs. Un tel nombre est choquant, et je demande une nouvelle fois au Gouvernement de désigner une institution nationale chargée de diriger les initiatives de désarmement, de démantèlement et de réinsertion. Alors que les opérations de sécurité bénéficiant d'une aide internationale se multiplient, le BINUH est prêt à poursuivre son rôle de coordination et de conseil au sein du système des Nations Unies afin d'aider les autorités nationales à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de sortie en toute sécurité et des initiatives de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, la priorité étant accordée aux enfants, tout en réduisant la violence communautaire et en adaptant les systèmes judiciaires et pénitentiaires à l'évolution des besoins. J'exhorte les États Membres qui déploient des contingents à veiller à ce que les membres de ces contingents suivent une formation solide sur la protection des enfants avant leur déploiement et, si possible, sur le terrain, afin de garantir que les enfants soient traités avant tout comme des enfants.

75. Je salue les efforts déployés par le Groupe permanent de partenaires pour obtenir un soutien en faveur des contributions financières volontaires et de la fourniture de personnel à la Force de répression des gangs. Je prends note de la nomination du Représentant spécial de la Force. J'encourage les États Membres à fournir du personnel, du matériel et un appui financier afin de garantir un déploiement rapide. L'ONU prend les mesures nécessaires pour apporter un appui logistique et opérationnel à la Force de répression des gangs par l'intermédiaire du nouveau BANUH. Les critères de référence élaborés en étroite collaboration avec les autorités nationales, présentés dans l'annexe au présent document, guideront le transfert des responsabilités en matière de sécurité aux institutions nationales. Pour atteindre ces objectifs, il faudra renforcer les compétences et l'intégrité de la Police nationale d'Haïti et des autres institutions chargées de la sécurité, de manière à garantir que les efforts déployés par la Force de répression des gangs mènent à une sécurité durable.

76. Le BINUH peut veiller à ce que les objectifs à long terme de développement de la police nationale restent au cœur de l'appui international et complètent de manière harmonieuse les efforts déployés par la Force de répression des gangs. Dans ce contexte, il joue un rôle clé en donnant des conseils en matière de maintien de l'ordre et en coordonnant l'aide internationale afin de contribuer à la mise en place d'une force de police professionnelle, fiable et responsable, capable d'assumer progressivement la responsabilité de la sécurité intérieure et de réduire la dépendance à l'égard de l'aide internationale.

77. La propagation continue de la violence des gangs a entraîné une augmentation des besoins humanitaires. La violence et l'insécurité exercent une forte pression sur les établissements de santé, les écoles et les enseignants, limitant considérablement l'accès aux services de base. Les déplacements internes restent importants, environ 12 % de la population étant déplacée. Malgré les efforts déployés par les partenaires humanitaires pour aider les autorités nationales, le manque de financement et les restrictions d'accès persistent. Le Plan de réponse humanitaire est resté sous-financé tout au long de l'année 2025, et j'exhorte les États Membres à accroître leur soutien financier en 2026.

78. Les femmes et les filles en Haïti continuent d'être exposées à des risques accrus en raison de la crise actuelle, notamment des niveaux élevés de violence fondée sur le genre, un accès limité aux services de base et l'exclusion des processus politiques et de consolidation de la paix. Je reste profondément préoccupé par l'utilisation persistante de la violence sexuelle par les gangs, qui terrorise les communautés, perpétue les cycles de traumatismes et de peur et porte systématiquement atteinte à la

sécurité et à la dignité des femmes et des filles. Je demande aux parties prenantes nationales d'appliquer pleinement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en prenant des mesures concrètes visant à protéger les droits des femmes, à prévenir et à combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre, et à promouvoir la participation pleine, égale et effective des femmes au dialogue politique, à la réforme de la gouvernance et aux processus électoraux.

79. Compte tenu de la crise multiforme à laquelle les Haïtiens font face aujourd'hui, l'appui continu et indéfectible du Conseil de sécurité reste essentiel, notamment grâce à notre réponse intégrée. Le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies jouent un rôle essentiel en appuyant les priorités nationales en vue de remédier à l'aggravation de la crise, et travaillent en étroite coordination avec d'autres partenaires internationaux. Je remercie mon Représentant spécial et le personnel des Nations Unies pour leurs efforts inlassables dans ces circonstances difficiles.

Annexe I

Haiti security and crime statistics data set

The United Nations Haiti security and crime data set compiles available information on cases of gang violence, criminal activities, and human rights abuses in Haiti, including sexual and gender-based violence, in accordance with the reporting requirements outlined in Security Council resolution [2743 \(2024\)](#). The data span from 2018, capturing trends in intentional homicides, kidnappings, lynchings and other violent crimes, disaggregated by gender and age group. The data set supports the monitoring of the security and human rights situation in Haiti, informing interventions and policymaking processes aimed at improving civilian protection. The data set is available at <https://psdata.un.org/dataset/BINUH-SCStats>.

Annexe II

Haiti benchmark framework with indicators

Pursuant to paragraph 24 of Security Council resolution [2793 \(2025\)](#), the Secretary-General is requested, in close coordination with the Haitian authorities, to report to the Council on benchmarks, indicators and dates to be met by the Haitian authorities in order to increase security forces' capacities and enhance Haiti's management and control of its land, maritime and air borders and ports, in order to combat the illicit trafficking in arms, ammunition and narcotics, with the goal of preparing the transition of tasks and responsibilities to the Government of Haiti.

In this context, the Haitian authorities proposed implementation metrics aligned with the objectives of the Gang Suppression Force, supported by measurable indicators and outcomes. The benchmark framework focuses on building the operational capacity of the Haitian National Police, in particular the units specialized in anti-gang tactical operations, anti-trafficking and border protection, among others, and the Armed Forces of Haiti. The increased capacity of the Haitian National Police and the Armed Forces of Haiti would be intended to ensure public order and protect critical infrastructure. The framework also focuses on boosting the capacity of the Haitian National Police to ensure that corrections officers are trained and available in adequate numbers to meet expected higher penitentiary security demands and to increase the number of officers specialized in border control. The framework also includes benchmarks, indicators and targets in areas complementary to increased law enforcement capacity, notably priorities related to disarmament, dismantling and reintegration, community violence reduction and weapons and ammunition management.

As proposed by the national authorities, the framework includes an initial 12-month implementation period, from January 2026 to January 2027, which is expected to mark the conduct of national elections to restore democratic governance and end the transition. At the end of this period, while progress in national capacity-building in the mandated areas would have been made, further work would be needed to ensure an effective and sustainable handover of security responsibilities to national authorities, for which the targets and timelines could be extended by the Haitian authorities. The framework will therefore remain a living document, to be updated in close cooperation with national authorities.

<i>Categories/goals</i>	<i>Goals</i>	<i>Indicators</i>	<i>Baseline/targets</i>	<i>Entities responsible</i>	<i>Period (12 months)</i>	<i>Beyond 12 months</i>
Capacity-building of the Haitian National Police and the Armed Forces of Haiti	Haitian National Police and Armed Forces of Haiti personnel recruited in increasing numbers and benefit from adequate training	Number of recruited personnel by the national police school (gender-disaggregated data)	4,000 police officers recruited for training, including at least 600 women, by the first quarter of 2027 Baseline under development	Ministry of Justice and Public Security/Haitian National Police/Bureau of International Narcotics and Law Enforcement	3 200 (415 women)	10 000
		Number of police officers having completed their training and graduated (gender-disaggregated data)	4,000 police officers trained, including at least 600 women, by the first quarter of 2027 Baseline under development	Ministry of Justice and Public Security/Haitian National Police	3 200 (415 women)	10 000
		Number of police officers assigned to specialized units: UTAG, BRI, UDMO, CIMO, SWAT, BLTS and POLIFRONT (tactical intervention units)	1,000 (No baseline available because a new joint specialized unit will be established)	Haitian National Police	1 000	2 000
		Number of technical staff trained in human resources and logistics management as part of the support for a professional and inclusive police force in Haiti project	70 Baseline under development	Haitian National Police	70	140
		Number of priority maintenance workshops operational	Currently 3, including 1 for armoured personnel carriers	Haitian National Police	3	6
		Number of soldiers recruited and trained by the Armed Forces of Haiti	3,000 soldiers, including at least 150 women Baseline under development	Ministry of Defence	3 000	12 000
		Number of Haitian National Police officers trained in weapons and ammunition management	55 Baseline under development	Haitian National Police	55	110

<i>Categories/goals</i>	<i>Goals</i>	<i>Indicators</i>	<i>Baseline/targets</i>	<i>Entities responsible</i>	<i>Period (12 months)</i>	<i>Beyond 12 months</i>
	Increase in presence of the Haitian National Police; reduction of influence of gangs; territories retaken	Number of police officers deployed in field units (police stations and sub-stations, and police posts) and departmental directorates to support the consolidation of territories secured by the Haitian National Police	4,000 (600 women) Baseline under development	Haitian National Police	3 200 (415 women)	10 000
		Number of police officers per 1,000 inhabitants	1.5 per 1,000 inhabitants (current baseline: 1.1)	Haitian National Police/ Ministry of Justice and Public Security	1.5	2
		Number of priority communes reclaimed from gang control and placed under State control	60 per cent in West, Artibonite and Centre Departments Baseline under development	Haitian National Police/ Ministry of Justice and Public Security	60 per cent in West, Artibonite and Centre Departments	100 per cent in West, Artibonite and Centre Departments
		Number of specialized judicial units operationalized (April 2025 decree)	Baseline under development	Ministry of Justice and Public Security	2	2
		Number of magistrates and personnel of the judicial police deployed	(12 for the Court of First Instance/8 for the Court of Appeal) Baseline under development	Ministry of Justice and Public Security	(12 for the Court of First Instance/8 for the Court of Appeal)	All
		Number of national roads secured and open to traffic	All (national roads 1, 2, 3 and 4) Baseline under development	Haitian National Police	All (national roads 1, 2, 3 and 4)	All
		Other potential performance indicator: Number of members of gangs in legal detention	No data available for numbers of members of gang members in legal detention	Haitian National Police/Armed Forces of Haiti	18 armed clashes	No armed clashes
	Infrastructure supporting the security forces is improved	Number of armoured vehicles that are operational (breakdown between Haitian National Police and Armed Forces of Haiti)	80 per cent (no data available for the breakdown; number provided for the overall stock)	Haitian National Police/ Ministry of Defence/ Armed Forces of Haiti	0.8	1

<i>Categories/goals</i>	<i>Goals</i>	<i>Indicators</i>	<i>Baseline/targets</i>	<i>Entities responsible</i>	<i>Period (12 months)</i>	<i>Beyond 12 months</i>
		Amount of Haitian National Police infrastructure built (broken down by police station, sub-station, prison and administrative building)	5 infrastructure-related initiatives, including the rehabilitation of the Croix-des-Bouquets prison, the traffic directorate and 3 correctional facilities, at least 1 of which will include specialized units and segregated areas to ensure the effective detention of women and children, convicted persons and individuals in pretrial detention	Haitian National Police/ Ministry of Justice and Public Security	5 infrastructure-related initiatives, including the rehabilitation of the Croix-des-Bouquets prison, the traffic directorate and 3 correctional facilities, at least 1 of which will include specialized units and segregated areas to ensure the effective detention of women and children, convicted persons and individuals in pretrial detention	Haitian National Police infrastructure built (100 structures)
	Accountability of Haitian National Police officers is reinforced	Number of internal investigations related to human rights violations or disciplinary offences submitted to the General Inspectorate of the Haitian National Police committed during anti-gang operations	Increase of 10 per cent Baseline: 91 internal investigations conducted over the past year in response to 146 complaints received concerning human rights violations and disciplinary offences	Haitian National Police	Increase of 10 per cent Baseline: 91 internal investigations conducted over the past year in response to 146 complaints received concerning human right violations and disciplinary offences	No data available
		Number of sanctions or disciplinary measures imposed on members of the Haitian National Police found guilty of human rights violations committed during anti-gang operations	Increase of 10 per cent Baseline: 19 terminations, 15 placements on administrative leave, 19 suspensions, 127 recommendations and 64 other sanctions	Haitian National Police	Increase of 10 per cent Baseline: 19 terminations, 15 placements on administrative leave, 19 suspensions, 127 recommendations and 64 other sanctions	No data available

<i>Categories/goals</i>	<i>Goals</i>	<i>Indicators</i>	<i>Baseline/targets</i>	<i>Entities responsible</i>	<i>Period (12 months)</i>	<i>Beyond 12 months</i>
	Critical infrastructure is secured and staffed	Number of staff assigned to the Directorate of Penitentiary Administration (gender-disaggregated data)	Increase of 20 per cent (currently 545: 472 men and 73 women) (number provided by the Government of Haiti)	Haitian National Police	Increase of 20 per cent	5 000
		Number of officers who have received specialized training in the management of high-security detention facilities and applicable human rights norms and principles, including consideration of the specific needs of children and women	10 per cent (no data available on the baseline)	Haitian National Police	0.1	
		Progress in establishing a mechanism for the monitoring and management of cases of individuals allegedly associated with gangs, arrested and detained under temporary emergency measures	(Qualitative indicator; could be quantified on the basis of progress made) National Commission for Disarmament, Demobilization and Reintegration task	National Commission for Disarmament, Demobilization and Reintegration		
		Other potential performance indicators: Number of Haitian National Police officers deployed to secure critical infrastructure (broken down by department/ building); Armed Forces of Haiti personnel deployed to secure critical infrastructure (broken down by region/ building) Number of critical infrastructure buildings recovered and operational (broken down by category: health,	The international airport is protected and resumption of operations has been ensured (200 Haitian National Police officers) Haiti's university hospital is protected and resumption of activities has been ensured (5 Haitian National Police officers assigned to the building) Bernard Mevs Hospital also benefits from adequate protection, and the continuation of its services is guaranteed (5 Haitian	Haitian National Police	The international airport is protected and resumption of operations has been ensured (200 Haitian National Police officers) Haiti's university hospital is protected and resumption of activities has been ensured (5 Haitian National Police Officers assigned to the building) Bernard Mevs Hospital also benefits from	10,000 Haitian National Police officers (50 per cent assigned to West Department; 50 per cent assigned to other regions) All infrastructure related to health, justice and education is fully recovered and operational

<i>Categories/goals</i>	<i>Goals</i>	<i>Indicators</i>	<i>Baseline/targets</i>	<i>Entities responsible</i>	<i>Period (12 months)</i>	<i>Beyond 12 months</i>
		transport, education and justice, among others)	National Police officers assigned to the building) Main hospitals in Centre and Artibonite Departments are protected and their operations are ensured (5 Haitian National Police officers assigned to the building)		adequate protection, and the continuation of its services is guaranteed (5 Haitian National Police officers assigned to the building) Main hospitals in Centre and Artibonite Departments are protected and their operations are ensured (5 Haitian National Police officers assigned to the building)	
Border control (maritime and land) and general customs administration	Management and control of Haiti's land, maritime and air borders and the ports have been strengthened in order to combat the trafficking in illicit arms, ammunition and narcotics	Number of customs officers recruited and trained	To be updated			
		Other potential performance indicators: Number of officers deployed to official border crossing points Number of officers deployed to unofficial border crossings controlled by gangs Number of unofficial border crossings retaken by the State from gang control	To be updated			

<i>Categories/goals</i>	<i>Goals</i>	<i>Indicators</i>	<i>Baseline/targets</i>	<i>Entities responsible</i>	<i>Period (12 months)</i>	<i>Beyond 12 months</i>
Disarmament, dismantling and reintegration/ community violence reduction and weapons and ammunition management	Voluntary and secured departure from gangs and self-defence groups is facilitated	Number of gangs/self-defence group members who have surrendered their weapons	500 (to be updated)	BINUH, in coordination with Gang Suppression Force, IOM, UNDP, UNICEF and local organizations (Viva Rio, Terre des hommes Italia, Komite Pwoteksyon Timoun Site Letenèl, OHCHR, Centre culturel Nago and designated national counterparts for disarmament, dismantling and reintegration, among others)	May 2026 to April 2027 (depending on Gang Suppression Force deployment)	
		Number of gangs/self-defence group members employed and/or enrolled in educational programmes or training under the supervision of the United Nations and the Government of Haiti	To be updated	BINUH, in coordination with the Inter-American Development Bank interministerial task force, Gang Suppression Force, UNICEF, Institut du bien-être social et de recherche, Institut national de formation professionnelle, Matana Foundation, UNDP, IOM, community policing, Office of the Prime Minister, Ministry of Finance, Ministry of Social Affairs, Ministry of National Education and designated national counterparts for disarmament, dismantling and reintegration	7 to 24 months (depending on Gang Suppression Force deployment)	

<i>Categories/goals</i>	<i>Goals</i>	<i>Indicators</i>	<i>Baseline/targets</i>	<i>Entities responsible</i>	<i>Period (12 months)</i>	<i>Beyond 12 months</i>
		Number of reintegration kits distributed/provided (broken down by category: vocational training, psychosocial support and assistance to provide for oneself)	To be updated	BINUH, in coordination with IOM, UNDP UNICEF, Gang Suppression Force, Fonds d'assistance économique et sociale, Inter-American Development Bank, interministerial task force, local organizations (Viva Rio, Terre des hommes Italia, Komite Pwoteksyon Timoun Site Letenèl, OHCHR, Centre culturel Nago and designated national counterparts for disarmament, dismantling and reintegration	7 to 24 months (depending on Gang Suppression Force deployment)	
	Children are effectively separated from gangs	Number of children formally separated from gangs (gender-disaggregated data)	To be updated	UNICEF, BINUH, Institut du bien-être social et de recherche, community policing, Matana Foundation, Komite Pwoteksyon Timoun Site Letenèl, Gang Suppression Force and designated national counterparts for disarmament, dismantling and reintegration		
		Number of children separated from gangs receiving psychosocial support or alternative care programmes within 30 days (gender-disaggregated data)	To be updated	UNICEF, BINUH, Institut du bien-être social et de recherche, community policing, Matana Foundation, Komite Pwoteksyon Timoun Site Letenèl, Gang Suppression Force and designated national counterparts for disarmament, dismantling and reintegration	6 to 24 months (depending on Gang Suppression Force deployment)	

<i>Categories/goals</i>	<i>Goals</i>	<i>Indicators</i>	<i>Baseline/targets</i>	<i>Entities responsible</i>	<i>Period (12 months)</i>	<i>Beyond 12 months</i>
		Number of children recorded in child protection programmes (gender-disaggregated data)	To be updated	UNICEF, BINUH, Institut du bien-être social et de recherche, community policing, Matana Foundation a, Komite Pwoteksyon Timoun Site Letenèl, Gang Suppression Force and designated national counterparts for disarmament, dismantling and reintegration	6 to 24 months (depending on Gang Suppression Force deployment)	
	Weapons and ammunition are effectively secured and the overall figure is reduced; community resilience is reinforced	Number of weapons seized, collected and destroyed under the supervision of the United Nations and the Government of Haiti	250 from gangs 250 from communities 250 from self-defence groups	BINUH, Haitian National Police, community policing, United Nations Regional Centre for Peace, Disarmament and Development in Latin America and the Caribbean, UNODC, Gang Suppression Force, Ministry of Justice and designated national counterparts for disarmament, dismantling and reintegration	1 to 12 months (depending on Gang Suppression Force deployment)	
		Number of weapons recorded in the enterprise resource planning database system	To be updated	BINUH, Haitian National Police, community policing, United Nations Regional Centre for Peace, Disarmament and Development in Latin America and the Caribbean, UNODC, Gang Suppression Force, Ministry of Justice and designated national counterparts for disarmament, dismantling and reintegration	1 to 12 months (depending on Gang Suppression Force deployment)	

<i>Categories/goals</i>	<i>Goals</i>	<i>Indicators</i>	<i>Baseline/targets</i>	<i>Entities responsible</i>	<i>Period (12 months)</i>	<i>Beyond 12 months</i>
		Number of implemented community violence reduction projects being implemented	To be updated	BINUH, in coordination with the Inter-American Development Bank, interministerial task force, local organizations (Viva Rio, Terre des hommes Italia, Komite Pwoteksyon Timoun Site Letenèl, OHCHR, Centre culturel Nago, IOM UNDP and designated national counterparts for disarmament, dismantling and reintegration)	3 to 12 months (depending on Gang Suppression Force deployment)	
		Number of beneficiaries participating in community violence reduction programmes (disaggregated by gender and age)	To be updated	BINUH, in coordination with the Inter-American Development Bank, interministerial task force, local organizations (Viva Rio, Terre des hommes Italia, Komite Pwoteksyon Timoun Site Letenèl, OHCHR, Centre culturel Nago, IOM, UNDP and designated national counterparts for disarmament, dismantling and reintegration)	3 to 12 months (depending on Gang Suppression Force deployment)	

Abbreviations: BINUH, United Nations Integrated Office in Haiti; IOM, International Organization for Migration; OHCHR, Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights; UNDP, United Nations Development Programme; UNICEF, United Nations Children's Fund.